

Conseil d'école du 8 novembre 2016

Présents :

- Equipe enseignante : madame AUGUSTO, madame MASSART, madame DOLZ
- Municipalité : madame BOUCHET BELLECOURT, madame GUEGADEN
- ALPEH : madame MAZZOLA BEAUFORT , madame MASMOUSSY, madame TOPELLO THIBAUD, monsieur SUIDA.

Le conseil débute à 18H

Monsieur SUIDA, élu suppléant de l'ALPEH demande l'autorisation d'être présent.

1/ Installation du nouveau conseil d'école, procédure de rédaction et diffusion du compte-rendu, lecture et approbation du règlement intérieur.

Présentation des membres présents.

Le compte-rendu sera diffusé aux parents par e-mail. Il est conjointement établi par madame Augusto et la secrétaire de séance.

Concernant le règlement intérieur, certains parents s'interrogent sur l'absence de plage horaire en fin de journée et le temps de classe réel puisque les enfants sont habillés et prêts à sortir avant 16H20 et la possibilité d'accepter les enfants en cas de retard le matin.

Il est répondu que les élèves peuvent, de façon très exceptionnelle, être acceptés en classe en cas de retard. Les cas de refus sont liés à des retards systématiques.

L'amplitude horaire du soir ne peut pas être augmentée.

Les heures de classe sont amputées pour chaque sortie de classe (récréation, et surtout les appels de cantine..), de façon à ce que les enfants sortent correctement habillés pour partir.

2/Bilan de rentrée, effectifs, organisation, sieste des Ps/Ms, collation, doudous.

La rentrée échelonnée a été bénéfique pour les Ps, moins d'appréhension et moins de stress pour eux. La rentrée s'est également bien déroulée pour les Ms et Gs.

L'ALPEH indique qu'il a été un peu compliqué de s'organiser, notamment professionnellement, pour cette rentrée sur plusieurs jours.

La rentrée 2017 se fera probablement de la même façon puisque ce protocole de rentrée est valable sur l'ensemble de la circonscription.

L'effectif global est le même que l'an dernier, mais avec l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Il y a 62 élèves, 26 Ps, 21 MS et 15 Gs.

Madame Augusto rappelle que les deux pleins temps ne sont pas totalement dédiés aux classes (gestion cantine, préparation NAP etc...) En juin, un emploi du temps a été déterminé afin de répartir

équitablement le temps de présence restant des atsems sur les 3 classes. Cela a été modifié en date du 15 septembre.

Depuis, l'organisation est la suivante :

Christelle s'occupe des petits le matin et des grands pendant 1h l'après-midi (après les NAP et avant le réveil).

Murielle est dédiée exclusivement aux moyens sur demande de l'inspection suite à des demandes de parents et de la mairie.

Il est rappelé par la municipalité que l'obligation n'est que d'une ATSEM pour 3 classes, et qu'il n'est pas envisagé de nouveau poste.

Afin de soulager la gestion du temps de Christèle, et que le temps affecté à la classe ne soit pas trop amputé, il est demandé par madame Augusto à la municipalité si madame Chaudy (employée de service) pouvait effectuer le pointage de la cantine et s'il y a une possibilité pour que le linge soit véhiculé par la mairie. En effet, il y en a une grande quantité et un poids conséquent. (Actuellement c'est Christèle qui doit emmener le linge en mairie, donc autant de temps non passé en classe).

Il est répondu par la municipalité que ces questions seront étudiées.

Il est soulevé que madame Dolz ne pouvant se rendre seule avec les élèves à la Bibliothèque, il a été accepté par la bibliothécaire qu'elle effectue le trajet avec la classe afin de ne pas priver les élèves de ces sorties.

Les enfants sont préparés pour la sieste à partir de 13H30, avec passage aux toilettes et lecture d'une histoire par Christelle.

Il n'y a pas de temps de repos prévu pour les moyens et les grands.

L'ALPEH demande s'il est possible de modifier les horaires des NAP pour mieux s'adapter au rythme des enfants.

Après une discussion collective, il est admis qu'il n'y a pas de solution idéale pour régler le souci des NAP mais depuis cette organisation, le travail en classe l'après-midi est bien moins efficient.

L'inspection a expressément demandé l'arrêt de la collation du matin.

Il semble qu'un e-mail tout récemment envoyé en élémentaire concernant la collation et reçu par la mairie en copie, permette éventuellement de réintégrer celle-ci, tant qu'elle sera composée de produits type fruit/compote.

La question sera reposée à l'inspection.

L'équipe enseignante rappelle que la collation est d'avantage qu'un simple goûter, qu'il y a aussi une notion de partage et un lien social d'implication des parents, de découverte de saveurs pour les enfants et de prise en compte des enfants qui ne déjeunent pas ou ceux qui le font très tôt pour cause de dépôt au centre de loisirs dès 7h.

Au sujet des doudous, il a été constaté que tous les enfants possèdent un sac à dos dans lequel est « plus systématiquement » rangé le doudou, sauf pour la sieste. Il n'y a donc pas lieu d'utiliser de « sac à doudou » plus spécifique.

La consigne a été renouvelée pour le temps de cantine.

3/Projet d'école, liaison salon du livre

Cette année le projet de l'école est l'art sous toutes ses formes.
Il sera mené en partenariat avec le salon du livre du 20 mai 2017.

4/Bilan coopérative

Le solde, à la fin de l'exercice comptable de l'année 2015-2016, soit au 31 août 2016, s'élevait à 1146.24€.

La gestion et le bilan comptable pour l'année écoulée ont été validés par l'OCCE.

5/Point organisationnel ATSEM hors temps scolaire (cantine/NAP)

Jusqu'à présent les ATSEM préparent les NAP sur le temps scolaire, ce qui s'avère trop juste et préjudiciable à l'organisation de l'école.

La municipalité expose qu'il a déjà été répondu lors d'une réunion de comité de pilotage de la petite enfance que le temps pouvait être pris sur le temps de ménage.

La question des repas trop léger pour les enfants avec la suppression des entrées est soulevée.

La municipalité précise que les entrées supprimées font suite à une demande de parents très antérieur (hors ALPEH) pour pallier le gâchis de nourriture, et qu'il a été fait le choix du qualitatif sur le quantitatif.

Les enseignantes précisent que le gâchis est essentiellement vrai en élémentaire, que les maternelles mangent plus facilement et sont plus entourés.

La question se pose d'avoir deux prestations différentes, les besoins n'étant pas les mêmes en maternelle et élémentaire. Cela n'est pas envisageable.

Madame Augusto souligne l'importance que les plannings de cantine et de centre de loisir soient bien remplis par les parents, ainsi que de prévenir son enfant s'il déjeune ou pas à la cantine.

Le midi, les petits sont gérés par Christèle et l'employé en service civique du centre de loisir.
Murielle est avec les grands et Sylvie avec les moyens.

La récréation est surveillée actuellement par 3 personnes, ATSEM et personnel du centre de loisir, suite à une demande faite auprès de la mairie.

6/APC

Les APC sont actuellement dispensées à 2 élèves en grande section et 2 en moyenne section.

7/Liaison avec les enseignants, carnet de suivi

L'ALPEH demande s'il est possible que le carnet de liaison soit tous les jours dans le sac des enfants.

Madame Augusto explique qu'il est déjà difficile de récupérer les carnets lorsqu'ils sont ponctuellement transmis et par conséquent que ça ne serait pas pratique.

En revanche, toutes les enseignantes peuvent être contactées par téléphone ou par écrit. Qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous.

Madame Augusto est la seule à connaître tous les parents et à pouvoir accueillir et faire sortir les élèves, les autres enseignantes devant être présentes dans les classes pour récupérer les élèves entrés dans l'école.

Madame Augusto a demandé à l'inspection si exceptionnellement les parents pourraient venir, sur une tranche horaire courte et précise, visiter l'école et voir les travaux des enfants. La réponse a été négative.

Le nouveau carnet de suivi des élèves sera le même pour les 3 années de maternelle.

Il fait état des compétences acquises sur l'ensemble du cycle.

Il sera transmis aux familles en février et juin.

8/Sorties, spectacles

Il y aura un spectacle de marionnettes le 14 décembre à l'école.

Suivant la programmation les enfants iront au cinéma dans le cadre du festival enfant et 7^{ème} art.

Cela dépendra aussi du devis du bus nécessaire au déplacement.

Egalement selon le budget, il y aura une sortie à la Fabuloserie.

L'ALPEH demande à l'équipe enseignante si elle serait d'accord pour participer à une kermesse de fin d'année.

Ce sujet avait été évoqué en réunion ALEPEH-Mairie.

Les enseignantes sont pour une participation, qui permettrait entre autre d'exposer aux parents les travaux effectués pendant l'année.

La mairie indique qu'il est peut-être prématuré d'en parler.

9/Application plan vigipirate

Vigipirate ne permet pas que les parents entrent dans l'école sur le temps scolaire.

Le plan particulier de mise en sureté aura lieu avant la fin de l'année.

L'ALPEH s'interroge sur la présence de l'association d'assistante maternelle dans l'établissement pendant le temps scolaire et comment s'articule les responsabilités des personnes entrant dans l'école, ainsi que la possibilité d'une évacuation correcte des locaux en cas d'incendie avec la matérialisation d'une barrière entre la zone dédiées aux élèves et la zone des assistantes maternelles. Mme Le maire explique que cette configuration a été validée par Mme Amigo pour la PMI et par Mme Habib Girette pour l'inspection.

La municipalité exprime une nuance entre les locaux scolaires et le bâtiment scolaire. Madame Guégaden affirme pouvoir fournir la liste des personnes entrant dans le bâtiment scolaire et s'assurer de la fermeture des portes puisqu'elle est la seule à fermer ces portes.

Concernant l'évacuation en cas d'incendie, la municipalité renvoi l'ALPEH vers la PMI.

10/Travaux, achats, suivi d'engagements pris dans les conseils précédents.

Madame Augusto demande s'il est possible d'avoir une connexion internet filaire ou WIFI dans le dortoir afin de pouvoir remplir ses obligations administratives pendant la sieste des enfants.
La mairie prend en compte la demande, ce sera certainement par l'intermédiaire d'un câble, madame le maire exprimant une interdiction formelle du WIFI dans les écoles.

Madame Augusto rappelle que l'ancien ordinateur que les enseignantes pensaient destiner aux élèves est en réparation depuis 1 an et demi, suite à des difficultés de communication entre le prestataire et la mairie. La municipalité s'en étonne et assure que le nécessaire a été fait. Cependant, madame Augusto annonce que Mr Allaire leur a finalement répondu que l'ordinateur ne reviendrait pas puisqu'il y avait déjà un ordinateur au sein de l'école (ordinateur portable pour la gestion administrative de l'école).

Concernant la demande d'un copieur couleur, la mairie n'ayant pas de budget à y allouer, elle propose aux enseignantes de venir faire leurs copies en mairie. Cette solution n'étant pas techniquement pratique, madame Augusto a obtenu un don d'une entreprise privée et demande à la mairie s'il est possible de mettre au budget des cartouches d'encre.

L'équipe enseignante demande que les zones aux pieds des arbres de la cour soient grillagées ainsi que le contour du jardin. Ces endroits sont régulièrement boueux.

Le revêtement autour des jeux est très salissant.

Il est demandé par les enseignantes d'avoir une création de zone d'ombre dans la cours pour protéger les enfants au moment des périodes de chaleur.

Le portail principal est très difficile à ouvrir et fermer suivant les températures extérieures.

Le nombre de vélos disponibles diminue rapidement.

L'ALPEH demande à l'équipe enseignante quelle est sa position vis-à-vis d'une participation financière des parents d'élèves.

L'école est d'accord pour bénéficier de l'argent, à investir dans de nouveaux vélos.

L'ALPEH rappelle la vente de gâteaux le 2 décembre à destination du Téléthon.

La Directrice :



La secrétaire de séance :

